

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 19 JUILLET 2018

Etaient présents : J. GUARDIOLA, maire, J. VEYRAT, M. GIANNUZZI, C. COMBE, S. ROUVIERE, adjoints, J. DELARBRE, O. FONTVIEILLE, C. RIBIERE, C. BERNOIN V. PICARD, conseillers municipaux.

Absentes excusées : T.MOLENDI, M. TEISSEIRE

Procuration : M. BLANCHARD à J. VEYRAT
M. ACCABAT à V. PICARD

M. GIANNUZZI a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour

CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE : TRAVAUX VOIRIE PROGRAMME 2017

Le maire rappelle à l'assemblée que la proposition de la maîtrise d'œuvre concernant les travaux de voirie, selon le programme retenu en 2017, établie par la société CEREG représentée par M. Sébastien BRUJAS, pour une enveloppe financière estimée à 112.500 euros HT est fixée à 7,5 %.

Le montant des honoraires (7,5 %) s'établit donc à 8437 euros HT.

Il propose aux membres du conseil municipal d'approuver le contrat de maîtrise d'œuvre du cabinet CEREG et de l'autoriser à le signer ainsi que tout document nécessaire à la réalisation du programme voirie 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant de ces honoraires et autorise le maire à signer tous documents nécessaires à cet engagement.

TRAVAUX VOIRIE - PROGRAMME 2017 : CHOIX DE L'ENTREPRISE

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 06 juillet 2018 pour procéder à l'analyse des offres, la vérification des calculs, l'examen des pièces administratives et les références fournies.

Considérant que la commission d'appel d'offres a décidé d'entamer des négociations, que l'entreprise candidate (SAS ROBERT TP) a consenti un rabais commercial de 1,5 %, le maire propose aux membres du conseil municipal de retenir l'entreprise SAS ROBERT TP pour la réalisation du programme voirie 2017, tranche ferme et conditionnelle comprise, pour un montant total HT de 109 886,60 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce choix, et autorise le maire à signer tous documents nécessaires à cet engagement.

MOTION DE SOUTIEN AU PROJET D'UNE MAISON DE SANTE PLURI-PROFESSIONNELLE MULTISITES UZES NORD

Le maire présente à l'assemblée le texte de la motion de soutien, ci-après énoncé dans son intégralité :

« Considérant que la situation de notre territoire est particulièrement tendue en matière d'offre de médecine générale, celle-ci permet difficilement les visites à domicile et la prise en charge de nouveaux patients, la demande de soins étant supérieure à celle au niveau national compte tenu du vieillissement de la population.

M. le maire expose que devant ce constat alarmant, les professionnels de santé du territoire (1 médecin, 1 pharmacien, 4 infirmières, 1 ergothérapeute, 1 kinésithérapeute, 1 orthophoniste, 1 secrétaire médicale, 1 juriste et 1 usager se sont mobilisés et ont créé l'association Action Santé Accessibilité (ASA). L'objectif de l'association est de porter un projet de création d'une MSP au sein d'une zone déficitaire et fragile en offre de soins, afin de proposer des soins de premier recours se trouvant au carrefour des besoins :

- *des professionnels de santé PS (travail en équipe et mutualisation des fonctions support),*
- *de la population (accessibilité et prise en charge coordonnée),*
- *des pouvoirs publics (qualité des soins et économie du système).*

L'analyse territoriale commandée par cinq communes de la vallée de Tave (Pougnadoresse, La Bastide d'Engras, Saint Laurent la Vernède, Fontarèches et La Bruguière), a révélé que le projet de création d'une Maison de Santé Pluri-professionnelle (MSP) à Saint Laurent la Vernède était opportun au regard des besoins de la population de notre territoire et des perspectives d'évolution de l'offre de soins de proximité.

Par ailleurs, la commune de Lussan, consciente de la problématique générale, a lancé l'aménagement d'un local médical au hameau d'Audabiac. Ce cabinet sera rattaché, en mode multi-sites, à la MSP UZES Nord.

La MSP multi-sites Uzès Nord aura pour objectifs principaux d'améliorer la qualité de prise en charge des patients et d'assurer la permanence des soins.

Pour toutes ces raisons nous, les membres du Conseil Municipal de Saint Laurent la Vernède, conscients de la nécessité d'améliorer l'offre de soins dans ce territoire rural, sommes favorables, à l'unanimité, à la création d'une Maison de Santé Pluri-professionnelle multi-sites. »

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver cette motion de soutien. Cécile Ribière intervient, tout en indiquant qu'elle est d'accord sur ce projet, pour contester le fait qu'un vote soit demandé sans que l'on puisse avoir le détail des engagements et propositions de l'A.S.A. Ce à quoi le maire a répondu que ce vote est demandé au conseil municipal seulement pour soutenir le projet de création d'une MSP, sans engagement sur le contenu des conditions qui seront communiquées et proposées au conseil municipal, une fois l'accord de principe de la création obtenu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à la majorité de 11 voix pour, et une abstention, la motion de soutien ci-dessus relatée.

QUESTIONS DIVERSES

- **Maison de santé pluri-professionnelle (MSP) :**

Une réunion avec les maires du territoire UZES nord s'est tenue à la mairie de La Bruguière, le 28 juin 2018. Lors de cette réunion, le projet de MSP a été présenté ainsi que les différentes démarches entreprises depuis l'origine.

Le maire de Lussan a présenté le cabinet médical du hameau d'Audabiac : les maires ont décidé d'un commun accord de le rattacher à la MSP de Saint Laurent en fonctionnement multi-sites.

Il a été décidé également que chaque maire allait proposer aux membres de son conseil municipal, une motion de soutien au projet de la MSP multi-sites.